

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

xy
63
10 AVRIL 1995

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard (16-1) 40-58-75-00
Renseignements (16-1) 40-58-78-78
Télécopie (16-1) 45-79-17-84

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e SÉANCE

Séance du mercredi 5 avril 1995

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. Procès-verbal (p. 541).
2. Décès d'un ancien sénateur (p. 541).
3. Communication de M. le président de l'Assemblée nationale (p. 541).
4. Fin de mission d'un sénateur (p. 541).
5. Candidatures à des organismes extraparlimentaires (p. 541).
6. Election d'un vice-président du Sénat (p. 542).
M. le président.

Mme Hélène Luc, M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 543)

M. le président.

7. Nomination de membres d'organismes extraparlimentaires (p. 543).
8. Nomination d'un membre d'une commission (p. 543).
9. Communication de l'adoption définitive d'une proposition d'acte communautaire (p. 543).
10. Dépôt de rapports d'information (p. 544).
11. Ajournement du Sénat (p.).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à quinze heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de notre ancien collègue Yves Villard, qui fut sénateur du Cher en 1970 et en 1971.

3

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Paris, le 3 avril 1995.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite de la nomination des vice-présidents, questeurs et secrétaires à laquelle l'Assemblée nationale a procédé dans sa séance du 3 avril 1995 son bureau se trouve ainsi composé :

« Président. - M. Philippe Séguin.

« Vice-présidents. - MM. Gilles de Robien, Eric Raoult, Loïc Bouvard, Mme Nicole Catala, M. Pierre-André Wiltzer, Mme Muguette Jacquaint.

« Questeurs. - MM. Jacques Godfrain, Ladislas Poniatowski, Jean-Pierre Kucheida.

« Secrétaires. - MM. René André, Jean Besson, Jean-Louis Borloo, Thierry Cornillet, Léonce Deprez, Jean de Gaulle, Philippe Legras, Arnaud Lepercq, Michel Meylan, Mme Monique Papon, MM. Jean Proriol, Roger-Gérard Schwartzberg.

« Je vous prie, monsieur le président, de croire à l'assurance de ma haute considération.

« Signé : PHILIPPE SÉGUIN. »

Acte est donné de cette communication.

4

FIN DE MISSION D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Par lettre du 5 octobre 1994, je vous avais fait part de ma décision de placer M. Philippe Richert, sénateur du Bas-Rhin, en mission temporaire auprès du ministre de l'environnement.

« Cette désignation, intervenue dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral, a fait l'objet d'un décret en date du 4 octobre 1994 publié au *Journal officiel* du 6 octobre 1994.

« Conformément aux dispositions du code électoral, la mission de M. Richert prend fin le 4 avril 1995.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : EDOUARD BALLADUR. »

Acte est donné de cette communication.

5

CANDIDATURES À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle au Sénat que M. le Premier ministre a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la nomination de plusieurs de ses représentants au sein de plusieurs organismes extraparlamentaires.

Les commissions saisies m'ont fait connaître qu'elles proposaient les candidatures suivantes :

- la commission des affaires sociales propose MM. Jean Madelain, Charles Metzinger et Louis Souvet pour siéger au sein de la commission d'évaluation prévue par l'article 82 de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, modifié par l'article 101 de la loi n° 95-116 du 4 février 1995 ;

- la commission des lois propose M. Michel Dreyfus-Schmidt pour siéger au sein de la commission consultative des archives audiovisuelles de la justice ;

- la commission des affaires économiques propose MM. Philippe François et Rémi Herment pour siéger au sein de la commission consultative pour la production de carburants de substitution et M. Philippe François pour siéger au sein du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie ;

- la commission des finances propose M. Philippe Marini pour siéger au sein du Conseil national des assurances ;

- pour le comité de gestion du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, la commission des affaires économiques et la commission des finances proposent respectivement MM. Jean François-Poncet et Philippe Marini ;

- pour le comité de gestion du fonds de péréquation des transports aériens, la commission des affaires économiques et la commission des finances proposent respectivement MM. François Gerbaud et Ernest Cartigny ;
- la commission des affaires culturelles propose M. Pierre Laffitte pour siéger au sein du conseil d'administration de la société Télévision du savoir.

Ces candidatures ont été affichées. Elles seront ratifiées s'il n'y a pas d'opposition dans le délai d'une heure prévu par le règlement.

6

ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection, par suite de vacance, d'un vice-président du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 7, du règlement, cette élection a lieu au scrutin secret.

Conformément à l'article 61 du règlement, il va être procédé à ce scrutin dans la salle des conférences.

Ce scrutin sera ouvert pendant une heure.

Je rappelle qu'aux termes de l'alinéa 8 de l'article 3 du règlement si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au second tour, au troisième tour la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le président proclame élu le plus âgé.

Je prie M. Daniel Millaud, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs titulaires et de deux scrutateurs suppléants pour opérer le dépouillement du scrutin.

Sont désignés :

Scrutateurs titulaires : M. Alain Pluchet, Mme Anne Heinis, MM. Rémi Herment et Jean Clouet.

Scrutateurs suppléants : MM. Jacques Bellanger et Claude Huriet.

Mme Hélène Luc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, mes chers collègues, je tiens, avant le déroulement du scrutin, à présenter brièvement les raisons de la candidature d'un membre du groupe des sénateurs communistes et apparenté à la vice-présidence.

Le 18 décembre 1991, le règlement du Sénat a été modifié et le nombre de vice-présidents a été porté de quatre à six.

Cette modification avait un objet essentiel, qui a d'ailleurs été exposé à plusieurs reprises durant cette séance publique : assurer la représentation des groupes, de tous les groupes, en matière de vice-présidences.

Il s'agissait de toute évidence de se rapprocher du règlement de l'Assemblée nationale, qui assure, dans les limites des sièges à pourvoir bien sûr, la représentation de chaque groupe.

Cette avancée démocratique d'ordre purement réglementaire a été contrariée par les manœuvres auxquelles nous avons assisté en octobre 1992, lors du renouvellement du bureau de notre assemblée.

Ces obscures négociations au sein de la majorité ont eu le résultat suivant : alors qu'il existe six groupes parlementaires et six vice-présidences, les six vice-présidents

sont actuellement issus de cinq groupes seulement, le groupe des sénateurs communistes et apparenté, victime d'un ostracisme inacceptable, étant écarté.

Je dois ajouter que, sur ces six vice-présidents, un seul est issu de l'opposition sénatoriale !

Il s'agit - qui peut le nier ? - d'une conception bien curieuse de la démocratie et du respect constitutionnel des minorités politiques et parlementaires.

Notre attitude, aujourd'hui, est donc une attitude de principe, qui vise à rappeler le coup bas dont a été victime le groupe des sénateurs communistes et apparenté, voilà près de trois ans.

Nous estimons que la majorité sénatoriale devrait rebattre les cartes en son sein afin, cette fois-ci, d'assurer à chaque groupe un poste de vice-président.

Aussi, nous proposons au poste de vice-président notre ami Charles Lederman, dont chacun connaît le rôle éminent qu'il joue dans notre assemblée ; son élection signifierait qu'au Sénat chaque groupe peut, sur un pied d'égalité, accéder à ce poste, comme c'est le cas à l'Assemblée nationale où mon amie Muguette Jacquaint, député communiste de Seine-Saint-Denis, vient d'être élue vice-présidente.

Mes chers collègues, il s'agit là d'un acte de justice, d'un acte de démocratie qu'il est en votre pouvoir d'accomplir maintenant ; j'espère que vous saurez saisir cette occasion. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Madame Luc, votre intervention me paraît surprenante ; vous voudriez priver nos collègues du groupe du RDE d'un poste de vice-président ; ce ne serait pas correct.

Mme Hélène Luc. Il faut rebattre les cartes ! Il faut revoir la répartition !

M. le président. Madame Luc, je vous rappellerai tout d'abord que, en application du règlement, c'est la règle de la représentation proportionnelle des groupes qui prévaut au sein du bureau. Selon cette règle, le groupe communiste a droit à un poste sur l'ensemble du bureau. Or ce poste, il l'a déjà !

J'irai même plus loin, mais vous allez sans doute oublier bien vite ce que je vais dire : le règlement du Sénat prévoit que chaque groupe compte au moins quinze membres. Or, il y a quatorze sénateurs communistes plus un sénateur apparenté au groupe communiste.

Mme Hélène Luc. Nous sommes quinze !

M. le président. Par conséquent, le règlement a été interprété de façon souple afin que les sénateurs communistes puissent constituer un groupe.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Nous sommes quinze !

Mme Hélène Luc. Monsieur le président,...

M. le président. Vous n'avez plus la parole, madame Luc ! Vous avez fait une proposition. J'ai exposé mon point de vue, à savoir que le groupe communiste a droit à un représentant sur les vingt-deux membres que compte le bureau.

Mme Paulette Fost. Vous êtes partisan !

M. le président. Or ce représentant, il l'a déjà : il s'agit de M. Vizet, qui est secrétaire du bureau. Cela dit, vous pouvez toujours présenter un candidat.

M. Charles Lederman. Suite à la modification du règlement du Sénat à laquelle a fait référence Mme Luc, le nombre de vice-présidents a été porté à six.

M. le président. Monsieur Lederman, il ne vous a jamais été dit, lors de ce débat que le groupe communiste aurait un vice-président ! La modification n'a pas été faite à cette fin !

Mme Hélène Luc. La décision de principe a pourtant été prise en ce sens, monsieur le président.

M. le président. Je n'ai rien entendu de tel en séance !

Mme Hélène Luc. Je vous invite donc, monsieur le président, à vous reporter à nos travaux, qui ont duré toute une nuit !

J'ajoute que, comme me l'a dit hier encore mon ami Ivan Renar, les membres des différentes commissions permanentes du Sénat refusent de procéder à une juste répartition des postes au sein des dites commissions.

Au demeurant, nous venons d'avoir une nouvelle illustration de ce refus à l'instant, puisque aucun sénateur communiste n'a été désigné pour représenter la Haute Assemblée dans les divers organismes extraparlimentaires que vous venez de citer, monsieur le président.

M. le président. Madame Luc, nous n'y pouvons rien si le groupe communiste ne compte que quinze membres, alors que les autres groupes sont plus importants ! Quand vous serez plus nombreux,...

Mme Hélène Luc. Le groupe communiste n'a pas la représentation à laquelle il a droit !

Mme Paulette Fost. C'est injuste !

M. le président. L'incident est clos.

Le scrutin pour l'élection d'un vice-président du Sénat est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

La séance est suspendue pendant le déroulement du scrutin.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection d'un vice-président du Sénat :

Nombre de votants	257
Nombre de suffrages exprimés	248
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	125

Ont obtenu :

M. Ernest Cartigny.....	207 voix
M. Charles Lederman.....	39 voix
M. Paul Girod (non candidat)	2 voix

M. Ernest Cartigny ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame vice-président du Sénat. *(Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

M. Emmanuel Hamel. Lourde succession, mais grand talent ! *(Sourires.)*

7

NOMINATION DE MEMBRES D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle au Sénat que plusieurs commissions ont présenté des candidats pour siéger au sein d'organismes extraparlimentaires.

Ces candidatures ont été affichées. Je n'ai reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, je proclame :

- MM. Jean Madelain, Charles Metzinger et Louis Souvet membres de la commission d'évaluation prévue par l'article 82 de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle modifié par l'article 101 de la loi n° 95-116 du 4 février 1995 ;

- M. Michel Dreyfus-Schmidt membre de la commission consultative des archives audiovisuelles de la justice ;

- MM. Philippe François et Rémi Herment membres de la commission consultative pour la production de carburants de substitution ;

- M. Philippe François membre du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie ;

- M. Philippe Marini membre du Conseil national des assurances ;

- MM. Jean François-Poncet et Philippe Marini membres du comité de gestion du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables ;

- MM. François Gerbaud et Ernest Cartigny membres du comité de gestion du fonds de péréquation des transports aériens ;

- M. Pierre Laffitte membre du conseil d'administration de la société Télévision du savoir.

8

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe du Rassemblement démocratique et européen a présenté une candidature pour la commission des lois en remplacement de M. Etienne Dailly, dont le mandat sénatorial a cessé.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré. La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature ratifiée et je proclame M. Charles Pelletier membre de la commission des lois en remplacement de M. Etienne Dailly, dont le mandat sénatorial a cessé.

9

COMMUNICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 3 avril 1995, l'informant qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 27 mars 1995 la proposition d'acte communautaire E 378 - « Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 1799/94 relatif au régime particulier d'importation de maïs et de sorgho en Espagne pour l'année 1994 ».

10

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Xavier de Villepin, Michel Alloncle, André Boyer, Charles-Henri de Cossé-Brissac et André Rouvière un rapport d'information fait

au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée en Colombie et au Venezuela du 25 janvier au 2 février 1995.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 244 et distribué.

J'ai reçu de MM. Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. François Autain, Pierre Jeambrun et Joël Bourdin un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires culturelles à la suite d'une mission d'information effectuée du 18 au 28 septembre 1994 aux Etats-Unis, chargée d'étudier le développement aux Etats-Unis des nouveaux services de communication audiovisuelle ainsi que l'industrie « multi-média ».

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 245 et distribué.

11

AJOURNEMENT DU SÉNAT

M. le président. Conformément à la décision qu'il a prise au cours de sa séance de lundi dernier, le Sénat voudra sans doute s'ajourner en me laissant le soin de le convoquer dès que la nécessité en apparaîtra. (*Assentiment.*)

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures dix.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON*

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Au cours de sa séance du mercredi 5 avril 1995, le Sénat a désigné :

MM. Jean Madelain, Charles Metzinger et Louis Souvet, membres de la commission d'évaluation prévue par l'article 82 de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle modifiée par l'article 101 de la loi n° 95-116 du 4 février 1995 ;

M. Michel Dreyfus-Schmidt, membre de la commission consultative des archives audiovisuelles de la justice ;

MM. Philippe François et Rémi Herment, membres de la commission consultative pour la production de carburants de substitution ;

M. Philippe François, membre du conseil d'administration de la cité des sciences et de l'industrie ;

M. Philippe Marini, membre du Conseil national des assurances ;

MM. Jean-François-Poncet et Philippe Marini, membres du comité de gestion d'investissement des transports et des voies navigables ;

MM. François Gerbaud et Ernest Cartigny, membres du comité de gestion du fonds de péréquation des transports aériens ;

M. Pierre Laffitte, membre du conseil d'administration de la société « Télévision du Savoie ».

ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT

Dans sa séance du 5 avril 1995, le Sénat a élu M. Ernest Cartigny, vice-président, en remplacement de M. Etienne Dailly, nommé membre du Conseil constitutionnel.

PRÉSIDENTE DE GROUPES POLITIQUES

M. Guy Cabanel a été élu, le mercredi 5 avril 1995, président du groupe du Rassemblement démocratique et européen.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION PERMANENTE

Dans sa séance du mercredi 5 avril 1995, le Sénat a nommé M. Charles Pelletier, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Etienne Dailly, dont le mandat sénatorial a cessé.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Jean-Paul Hugot a été nommé rapporteur du projet de loi n° 237 (1994-1995) portant transposition de la directive n° 93/17 du 15 mars 1993 du Conseil des communautés européennes relative à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Adrien Gouteyron a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 213 (1994-1995) de MM. Jean Cluzel, Jean Arthuis, Mme Paulette Briseperrière, MM. André Fosset, Daniel Millaud et Michel Miroudot fixant à 5 ans la durée des mandats des dirigeants des organismes du secteur public de l'audiovisuel.

M. Jacques Legendre a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 134 (1994-1995) sur proposition du Parlement européen et du conseil 94/0188. Kaléidoscope et Ariane (E. 325).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Jean Delaneau a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 231 (1994-1995) de M. Serge Mathieu, visant à interdire l'utilisation de l'amiante dans les constructions d'immeubles.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Michel d'Aillières a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 236 (1994-1995) sur le projet de directive de la Commission 90/388/CEE concernant la suppression des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de services de télécommunications (n° E-385).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Lucien Neuwirth a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 189 (1994-1995) de M. Paul Girod tendant à supprimer certaines charges des associations de services aux personnes lorsqu'elles dispensent des aides aux personnes âgées dépendantes.

M. Guy Robert a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 221 (1994-1995) de M. Edouard Le Jeune, tendant à supprimer dans l'intitulé de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots : « victimes de la déportation du travail ».

Mme Marie-Claude Beauveau a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 222 (1994-1995) de M. Robert Pagès, tendant à reconnaître le droit à pension aux déportés dans les camps de concentration nazis, naturalisés français.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. Jean Arthuis a été nommé rapporteur sur la proposition de loi n° 617 (1993-1994) de M. Serge Mathieu, tendant à déduire du revenu imposable du parent qui n'a pas la garde de l'enfant les frais engagés pour l'exercice du droit de visite, en cas de divorce ou de séparation de corps.

M. Paul Girod a été nommé rapporteur sur la proposition de loi n° 74 (1994-1995) de M. François Mathieu, visant à abroger l'article 53 de la loi de finances pour 1994 ayant diminué le taux de compensation du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

M. Roland du Luart a été nommé rapporteur sur la proposition de loi n° 202 (1994-1995) de M. Serge Mathieu, tendant à étendre aux agriculteurs les dispositions de l'article 154 *bis* du code général des impôts tel que modifié par l'article 24 de la loi n° 94-126 du 11 février 1994 relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle.

Mme Maryse Bergé-Lavigne a été nommée rapporteur sur la proposition de loi n° 220 (1994-1995) de M. Roland Courteau et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés administrativement, tendant à dégrever les chômeurs de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

M. Philippe Marini a été nommé rapporteur sur la proposition de n° 225 (1994-1995) de MM. Philippe Marini, Jean Arthuis, Philippe Adnot, Bernard Barbier, Ernest Cartigny, Jean Clouet et Jacques Oudin, relative à l'activité et au contrôle des entreprises d'investissement et portant transposition de la directive n° 93/22 du conseil des Communautés européennes du 10 mai 1993 concernant les services d'investissement dans le domaine des valeurs mobilières.

LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT
ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- M. Michel Ruffin pour le projet de loi n° 226 (1994-1995) relatif à la partie législative du code général des collectivités territoriales ;

- M. Paul Masson pour la proposition de loi n° 205 (1994-1995) de M. Jean-François Le Grand relative aux bulletins des collectivités territoriales et visant à assurer le pluralisme de la presse locale ;

- M. Guy Cabanel pour le proposition de loi n° 212 (1994-1995) de Mme Joëlle Dusseau tendant à assurer une plus grande sécurité sur les routes en incitant les conducteurs de véhicules à mieux respecter les limitations réglementaires de la vitesse ;

- M. Robert Pagès pour le proposition de loi n° 216 (1994-1995) de Mme Hélène Luc tendant à assurer une participation à parité des femmes et des hommes à la vie publique ;

- M. Christian Bonnet pour le proposition de loi n° 229 (1994-1995) de M. Ernest Cartigny relative à la création d'un fonds spécial du mécénat politique.